

Concours de cartes personnalisées de Vivid Money

REMARQUE IMPORTANTE : Un tirage au sort est organisé dans le cadre de ce concours. L'obtention d'un prix n'est pas garantie.

Critères :

- Chaque client privé titulaire d'un compte Vivid Money actif (un « **Client éligible** ») pendant la Période du concours européen de cartes personnalisées Vivid Invest – (le « **Concours** ») est autorisé à participer.
- Pour participer au Concours, les Clients éligibles doivent :

Pour Instagram

- Taguer deux amis dans les commentaires de la publication originale.
- Créer une carte personnalisée dans l'app Vivid Money, prendre une capture d'écran, puis la partager dans une story sur leur compte Instagram en taguant le compte Instagram de Vivid Money.

Pour Twitter :

- Ajouter en commentaire de la publication sur Twitter une image ou capture d'écran de leur carte personnalisée et partager leur lien de parrainage Vivid.
- **REMARQUE** : La participation au Concours n'est pas soumise à la commande d'une carte.
- Vivid Money annoncera les gagnants sur Instagram et Twitter le 28 septembre 2021.
- Les gagnants acceptent d'en être informés par Vivid Money par message privé sur Twitter ou Instagram.
- La participation au Concours est gratuite.
- L'ouverture d'un compte Vivid Prime n'augmente pas les chances de gagner.

Admissibilité à la participation :

- Les Clients éligibles doivent avoir atteint l'âge de la majorité légale (18 ans) et résider dans l'un des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie ou Slovénie.
- Les salariés de Vivid Money ne sont pas autorisés à participer au Concours.
- Un Client éligible ne peut gagner qu'une seule fois. Le fait de commenter et/ou de retweeter à plusieurs reprises pendant la Période du Concours n'augmente pas les chances de gagner.
- La participation ne sera prise en compte que sur une seule plateforme de réseaux sociaux, c'est-à-dire soit Instagram, soit Twitter. Les participations multiples ne seront pas prises en compte.
- Vivid Money se réserve le droit discrétionnaire de disqualifier et d'exclure tout Client éligible soupçonné d'enfreindre les conditions du Concours, ou dont le comportement est contraire au droit en vigueur, aux bonnes pratiques ou à l'ordre public. Le cas échéant, les Clients éligibles exclus ne pourront pas être désignés gagnants.
- Les Clients éligibles ayant eu recours à des aides non autorisées ou à d'autres types de manipulation pour obtenir un avantage quelconque seront également exclus. Le cas

échéant, les cadeaux pourront aussi faire l'objet d'annulations et de rappels si nécessaire.

Période du Concours :

- Le Concours est organisé du 15 septembre 2021 à 13h00 CET au 24 septembre 2021 à 17h00 CET.
- Les participations effectuées hors de cette période ne seront pas prises en compte.

Prix :

- Le prix se compose de récompenses en actions ayant le montant suivant :
 - 10 gagnants remporteront 300 euros de récompense en actions.
- Le prix sera transféré dans la Pocket Gains & Actions du compte Vivid Money des gagnants. Le prix sera utilisable une fois transféré dans la Pocket Gains & Actions.
- Le prix est incessible.
- En cas de refus du prix ou des conditions du Concours par un Client éligible, le prix ne sera pas remis à ce dernier.

Annnonce des gagnants :

- Les gagnants seront annoncés le 28 septembre 2021. L'annonce prendra la forme d'une mise à jour sur Instagram et Twitter de la publication originale relative au Concours.
- Dans un souci de transparence vis-à-vis des autres Clients éligibles, Vivid Money publiera les noms d'utilisateur des gagnants sur les plateformes respectives.
- Les gagnants seront contactés par message privé sur Twitter ou Instagram dans les 48 heures suivant la fin du Concours. Pour faciliter la remise du prix, les gagnants devront communiquer à Vivid Money leurs nom et adresse postale, leur adresse électronique et leur lien de parrainage Vivid Money. L'exactitude des informations personnelles transmises relève de la responsabilité des gagnants. Vos données (personnelles) seront traitées conformément aux législations en vigueur en matière de confidentialité (le RGPD).
- Pour obtenir leur prix, les gagnants devront confirmer leur acceptation du prix et des conditions générales applicables, qui seront jointes à l'e-mail qu'ils recevront, soit en répondant à la notification, soit en fournissant les informations personnelles nécessaires à la remise du prix. En acceptant les conditions générales, les gagnants consentent à l'utilisation de certaines de leurs informations personnelles dans le cadre de l'annonce publique des gagnants.
- La remise du prix interviendra dans les sept jours suivant l'annonce du nom des gagnants.
- Si le prix n'est pas accepté dans les 48 heures suivant la notification de Vivid Money, un autre gagnant sera choisi.

Promotion sur les réseaux sociaux :

- Vivid Money GmbH, société immatriculée auprès du tribunal d'instance de Berlin-Charlottenbourg sous le numéro HRB 209049 B et dont le siège social est sis Kemperplatz 1, 10785 Berlin, est l'unique organisatrice du Concours.
- Le Concours n'est en aucun cas parrainé, avalisé ou administré par Instagram et/ou Twitter, pas plus qu'il n'est associé à ces derniers.

Les gagnants étant désignés par tirage au sort, les participants ne bénéficient d'aucun droit ni d'aucune garantie concernant l'obtention d'un prix.